



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Partie 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

140-2020 / AUTORISATIONS D'URBANISME - HABILITATION DONNÉE AU PRÉSIDENT 2020 – 2026

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

140-2020 / AUTORISATIONS D'URBANISME - HABILITATION DONNÉE AU PRÉSIDENT 2020 – 2026

Rapporteur : Marie Lise HOUSSEAU

- Vu les articles R 423-1, R 431-5 et L 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu les articles L 111-8, R111-9-8 Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la gestion du patrimoine intercommunal, la Communauté de Communes prévoit de réaliser des travaux sur plusieurs sites pour lesquels l'obtention d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

En application des articles R 423-1 et R 431-5 du code de l'urbanisme, il y a lieu d'habiliter Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme (définies aux articles L421-1 et suivants du code de l'urbanisme) ainsi que celles prévues dans le cadre des articles L 111-8 et R111-9-8 du code de la construction et de l'habitation, pour les opérations dont les travaux sont ou seront inscrits aux budgets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

HABILITE le Président à déposer au nom de la Communauté de Communes, toute autorisation d'urbanisme ou autorisations prévues aux articles L 111-8 et R 111-9-8 du code de la construction et de l'habitation pour les opérations qui sont ou seront inscrites aux budgets.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ces dossiers

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,


Le Président
Laurent MOURQUET

Communauté de Communes
20, rue Jean moulin
31250 Revel
LAURAGAIS REVEL et SORÉZOIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141A-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE JUZES

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141A-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE JUZES

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 2020-28 du 8 septembre 2020 de la commune de JUZES approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de JUZES porterait sur les travaux suivants :
Traversée du village

La commune de JUZES en séance le 8 septembre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 45 224,50 € TTC dont 35 219,70 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de 35 219,70 X 16,404 % soit 5 777,44 €.

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 29 442.26 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de JUZES pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 45 224,50 € TTC dont 35 219,70 € TTC de travaux supplémentaires

APPROUVE le versement, par la commune de JUZES, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 29 442,26 €

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire,

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de JUZES et la Communauté de Communes,

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141B-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE LEMPAUT

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

141B-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE LEMPAUT

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 2020-94 du 9 octobre 2020 de la commune de LEMPAUT approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de LEMPAUT porterait sur les travaux suivants :
Chemin de PEYRELADES et Pont de la Métairie Rouge.

La commune de LEMPAUT en séance le 9 octobre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 48 895,20 € TTC dont 14 785,20 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de $14\,785,20 \times 16,404\%$ soit 2 425.36 €

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 12 359,84 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de LEMPAUT pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 48 895,20 € TTC dont 14 785,20 € TTC de travaux supplémentaires

APPROUVE le versement, par la commune de LEMPAUT, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 12 359,84 €

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire,

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de LEMPAUT et la Communauté de Communes,

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141C-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE MOURVILLES HAUTES

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141C-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE MOURVILLES HAUTES

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 205/2020 du 21 septembre 2020 de la commune de MOURVILLES HAUTES approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de MOURVILLES HAUTES porterait sur les travaux suivants :

Traverse des Pyrénées, Chemin En Cabos, Chemin s de Bencou et de la Caussade, Chemin de Bordeneuve

La commune de MOURVILLES HAUTES en séance le 21 septembre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 41 575,51 € TTC dont 32 830,51 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de $32\,830,51 \times 16,404\%$ soit 5 385,52 €.

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 27 444,99 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de MOURVILLES HAUTES pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 41 575,51 € TTC dont 32 830,51 € TTC de travaux supplémentaires,

APPROUVE le versement, par la commune de MOURVILLES HAUTES, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 27 444,99 €

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire,

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de MOURVILLES HAUTES et la Communauté de Communes,

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141D-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE PALLEVILLE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141D-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE PALLEVILLE

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 19092028 du 19 septembre 2020 de la commune de PALLEVILLE approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de PALLEVILLE porterait sur les travaux suivants :
Chemin du Griffoul et Parking Eglise.

La commune de PALLEVILLE en séance le 19 septembre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 42 692,58 € TTC dont 3 868.44 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de 3 868,44 X 16,404 % soit 634,58 €.

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 3 233,86 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de PALLEVILLE pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 42 692,58 € TTC dont 3 868.44 € TTC de travaux supplémentaires.

APPROUVE le versement, par la commune de PALLEVILLE, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 3 233,86 €.

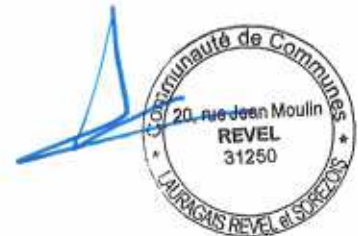
AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire,

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de PALEVILLE et la Communauté de Communes,

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141E-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE SAINT AMANCET

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141E-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE SAINT AMANCET

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 43/2020 du 28 septembre 2020 de la commune de ST AMANCET approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de ST AMANCET porterait sur les travaux suivants :

VC 3 Chemin de la Madeleine

VC Chemin de Tartissou

La commune de ST AMANCET en séance le 28 septembre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 24 064.34 € TTC dont 11 642,54 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de $11\,642,54 \times 16,404\%$ soit 1 909.84 €

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 9 732,70 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de ST AMANCET pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 24 064.34 € TTC dont 11 642,54 € TTC de travaux supplémentaires.

APPROUVE le versement, par la commune de ST AMANCET, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 11 642,54 €.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de ST AMANCET et la Communauté de Communes.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141F-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE SAINT FELIX LAURAGAIS

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141F-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE SAINT FELIX LAURAGAIS

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération 4 août 2020 de la commune de ST FELIX LAURAGAIS approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Le montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de ST FELIX LAURAGAIS porterait sur les travaux suivants :

Chemin de Carrière Grande, Chemin de St Crapazy, Chemin des Casses, Chemin de la Combes, Place de la Pastourie, Chemin de Plaisance ; Chemin de L'Engranot, Chemin de Besombes, Chemin d'En Gry

La commune de ST FELIX LAURAGAIS en séance le 4 août 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 112 520,16 € TTC dont 27 940,16 € TTC de travaux supplémentaires. Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de 27 940,16 X 16,404 % soit 4 583.30 €

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 23 456.86 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de ST FELIX LAURAGAIS pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 112 520,16 € TTC dont 27 940,16 € TTC de travaux supplémentaires.

APPROUVE le versement, par la commune de ST FELIX LAURAGAIS, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 23 456.86 €.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de ST FELIX LAURAGAIS et la Communauté de Communes.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141G-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE BELLESERRE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

141G-2020 / VOIRIE FONDS CONCOURS 2020 : COMMUNE DE BELLESERRE

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 97-2020 du 28 Juillet 2020 de la Communauté de Communes approuvant le cadre d'attribution des fonds de concours,
- Vu la délibération du 23 septembre 2020 de la commune de BELLESERRE approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de financer des travaux de voirie supplémentaires,

Par délibération 97-2020 du 28 juillet 2020, le conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a précisé les conditions générales par lesquelles les communes membres peuvent attribuer à la Communauté de Communes des fonds de concours destinés à financer intégralement des travaux de voirie non compris dans la programmation 2020 et dont elles ont demandé la réalisation.

L'article L 5214-16-V du CGCT permet l'attribution de tels fonds à condition que leur montant cumulé n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, déduction faite des subventions qu'elle a obtenue. Autrement dit, ce montant cumulé est au plus égal à 50 % du solde restant à la charge de la communauté de communes.

La programmation de travaux de la commune de BELLESERRRE porterait sur les travaux suivants :

Chemin de Plaisance, Chemin d'En Jeanneot, Place En Jeanneot.

La commune de BELLESERRE en séance le 23 septembre 2020 a délibéré pour approuver les travaux et le montant du fonds de concours appelé par la communauté de communes pour les financer.

Le montant des travaux y compris les travaux supplémentaires s'élèverait à 40 279,57 € TTC dont 17 949,81 € TTC de travaux supplémentaires.

Considérant que la Communauté de Communes peut escompter un remboursement en FCTVA 2020 de 17 949,81 X 16,404 % soit 2 944,49 €

→ Le montant du fonds de concours des travaux supplémentaires hors programmation s'élèverait à environ 15 005,32 € hors FCTVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la programmation de travaux de voirie 2020 par la commune de BELLESERRE pour les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 40 279,57 € TTC dont 17 949,81 € TTC de travaux supplémentaires.

APPROUVE le versement, par la commune de BELLESERRE, d'un fonds de concours destiné à compenser les dépenses supplémentaires de voirie que la Communauté de Communes supportera en dépassement des autorisations de programme estimé à environ 15 005,32 €.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches, et à signer tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que la perception de ce fonds de concours pourrait être réalisée en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, sur la base d'un état contresigné par la commune de BELLESERRE et la Communauté de Communes.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget principal – section investissement.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

142-2020 / ENTRETIEN DES ESPACES VERTS: GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE REVEL (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSÉNAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

142-2020 / ENTRETIEN DES ESPACES VERTS: GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE REVEL (annexe)

Rapporteur : MARTINE MARECHAL

- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles, L.2113-6 et L.2113-7,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et suivants,
- Vu la nécessité de lancer une consultation afin d'attribuer le marché de prestations de services pour l'entretien des espaces verts de la communauté de communes, le marché actuel arrivant à échéance le 25 avril 2020,

Dans un but de mutualisation des marchés publics, et compte tenu de l'arrivée à échéance des marchés d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et de la ville de Revel, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois propose de former un groupement de commandes avec la commune de Revel afin de répondre à leurs besoins en matière d'entretien des espaces verts pour la période 2021/2024 (4 ans).

Ce groupement de commandes entraînera la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes ayant pour objet les prestations d'entretien des espaces verts de la commune de Revel et de la communauté de communes.

L'accord cadre qui serait conclu serait passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1-1° du code de la commande publique.

Sa constitution nécessite l'intervention d'une convention définissant les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement, jointe au présent rapport.

Cette convention constitutive du groupement prévoit :

- La durée du groupement : durée de l'accord cadre qui sera conclu soit 4 ans (2021/2024).
- La commune de Revel assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et à ce titre la commune de Revel procédera à l'organisation de la procédure de passation, ainsi qu'à la signature et la notification de l'accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement.
- L'exécution technique et financière de l'accord-cadre (émission des bons de commandes, règlement des factures) sera assurée par chaque membre du groupement de manière coordonnée.
- L'institution d'une Commission propre au groupement dont la composition serait la suivante : 2 membres titulaires et les 2 suppléants de la CAO de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois et 2 membres titulaires et 2 suppléants de la CAO de la ville de Revel, la présidente de cette commission est Madame Martine MARECHAL.

Font acte de candidature :

Titulaires : Véronique OURLIAC et Alain BOURREL,
Suppléants : Alexia BOUSQUET et Jean-Louis BARREAU

Sont élus à l'unanimité pour participer à ce groupement de commande

Titulaires

- Véronique OURLIAC 55 voix
- Alain BOURREL 55 voix

Suppléants

- Alexia BOUSQUET 55 voix
- Jean-Louis BARREAU 55 voix

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commandes

APPROUVE l'institution d'une commission spécifique au groupement et sa composition : la Présidente et 2 membres titulaires et 2 suppléants de la CAO de la communauté de communes, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants de la CAO de la ville de Revel.

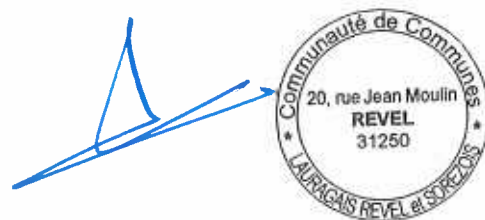
DESIGNE 2 membres titulaires : Véronique OURLIAC et Alain BOURREL, 2 membres suppléants : Alexia BOUSQUET et Jean-Louis BARREAU pour participer à ce groupement de commande

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

143-2020 / MULTI ACCUEIL A SAINT FELIX LAURAGAIS :AVENANT AU LOT N°1 -VOIES ET RÉSEAUX DIVERS

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

143-2020 / MULTI ACCUEIL A SAINT FELIX LAURAGAIS :AVENANT AU LOT N°1 -VOIES ET RESEAUX DIVERS

Rapporteur : VERONIQUE OURLIAC

- ⇒ Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 69-2018 du 5 avril 2018 concernant le projet d'aménagement d'un nouveau multi-accueil à Saint Félix Lauragais à proximité de l'école « le Colombier »,
- Vu la délibération de la commune de Saint Félix Lauragais du 10 avril 2018 relative à la cession gracieuse du terrain d'assiette du projet de multi-accueil,
- Vu la délibération n° 90-2018 du 24 mai 2018 approuvant le préprogramme de l'opération,
- Vu la délibération n° 179-2018 du 11 décembre 2018 approuvant le plan de financement,
- Vu la décision du Président n° 12-2019 du 12 février 2019 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction du multi-accueil à Saint Félix Lauragais au groupement composé du cabinet STUDIO K (architecte mandataire), SOL'ID D'ARCHITECTURE, NEOLIA INGENIERIE, BET FELIX et GOUPE GAMBA,
- Vu la délibération n° 83-2019 du 10 juillet 2019 approuvant les études d'Avant-Projet Sommaire présentées par la maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération n° 114-2019 du 19 septembre 2019 approuvant la phase d'Avant-Projet Définitif,
- Vu la délibération n° 147-2019 du 06 novembre 2019 approuvant la capacité d'accueil de cette crèche sur la base de 21 places,
- Vu la délibération n° 96-2020 du 28 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux,

Pour la réalisation du projet de construction du multi-accueil intercommunal à Saint Félix Lauragais le terrain d'assiette du futur projet a été cédé à l'intercommunalité suivant délibération de la commune de Saint Félix Lauragais du 10 avril 2018.

Une partie de ce terrain est demeuré propriété de la commune en raison de la présence de réseaux.

Des servitudes ont donc été créés afin d'autoriser l'utilisation de cette parcelle par l'intercommunalité en vue de la création du futur accès (piétons et véhicules) au futur multi-accueil.

Pour la réalisation de cet accès, il est nécessaire de confier la réalisation de travaux de viabilisation de la parcelle à l'entreprise titulaire du lot VRD pour la construction du multi-accueil.

Le lot n°1 VRD a été attribué à l'entreprise SARL BARDOU ET FILS TP (81 580 Cambounet sur le Sor) pour un montant de 48 428,26 euros HT soit 58 113, 91 euros TTC suivant délibération n°96-2020 du 28 juillet 2020.

Le maître d'œuvre a présenté le 12 novembre 2020 un projet d'avenant au lot n°1 VRD relatif à la création d'un fond de forme d'un montant de 707,25 euros HT soit 848,70 euros TTC.
La conclusion de cet avenant porterait le nouveau montant du marché pour le lot n°1 -VRD qui s'élève à 49 135,51 € HT, soit 58 962, 61 € TTC.

Le montant de l'ensemble des marchés publics de travaux (14 lots attribués) s'élèverait à un montant de 634 975.75 € HT, soit 761 970.90€ TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à cette opération.

APPROUVE le nouveau montant du marché pour le lot n°1 -VRD qui s'élève à 49 135,51 € HT, soit 58 962, 61 € TTC.

APPROUVE le nouveau montant du marché pour l'ensemble des lots qui s'élève à 634 975,75 soit 761 970,91 TTC.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal (section d'investissement).

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

144-2020 / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT 1 CRECHES , MULTI ACCUEIL LES LUTINS SOREZIENS (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

144-2020 / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT 1 CRECHES , MULTI ACCUEIL LES LUTINS SOREZIENS (annexe)

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

- Vu la convention d'objectif et de financement signée le 26 novembre 2018,

Il est proposé de signer un avenant N°1 à la convention d'objectif avec la CAF concernant l'augmentation de l'agrément de 15 à 18 places pour la crèche multi accueil « les lutins sorèziens »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant tel que proposé

AUTORISE le Président à signer l'avenant et tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

145-2020 /RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT : CONVENTION ANNUELLE AVEC LA COMMUNE DE CAHUZAC 2021 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

**145-2020 /RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT : CONVENTION ANNUELLE
AVEC LA COMMUNE DE CAHUZAC 2021 (annexe)**

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

- Vu la délibération 42-2015 du 7 mai 2015 portant nouvelle organisation du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant,
- Vu la volonté de poursuivre cette organisation et l'accord préalable de la commune de Cahuzac pour accueillir le RAM Itinérant,
- Vu la délibération du 5 octobre 2020 du Conseil Municipal de la commune de Cahuzac,

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention avec la commune de Cahuzac pour l'accueil du RAM Itinérant proposant une animation collective pour l'année 2021.


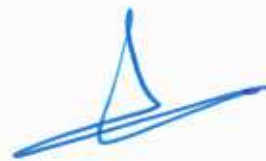
PRECISE que cette convention sera établie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

AUTORISE le Président à la signer ainsi que tout document et avenant afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

146-2020 / ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT, SERVICES « PETITE ENFANCE » 2021 – 2026 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSÉNAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie–Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

146-2020 / ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT, SERVICES « PETITE ENFANCE » 2021 – 2026 (annexe)

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

- Vu l'article L 5221-1 du CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Sor et Agout,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu la délibération 77-2017 du 1^{er} Juin 2017 projet entente intercommunale,
- Vu la délibération 151 du 12 décembre 2017 concernant les conventions entente intercommunale,
- Vu la délibération 180 -2018 du 11 décembre 2018 concernant les conventions « Entente Intercommunale » (2019 et 2020) pour les secteurs petite enfance et enfance,
- Vu la délibération de la communauté de communes Sor et Agout du 28 Juillet 2020 portant désignation des représentants au sein de l'entente intercommunale,
- Vu la délibération du 29 septembre 2020 de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois portant désignation des représentants au sein de l'entente intercommunale,

Lors du conseil communautaire du 1^{er} Juin 2017, l'assemblée a décidé de nouer des partenariats avec la Communauté de Communes du Sor et Agout concernant plusieurs services publics qu'elles exercent de façon similaire afin d'apporter un meilleur service aux usagers et de renforcer l'attractivité du bassin de vie. La forme de collaboration retenue entre les deux EPCI est l'entente intercommunale conformément à l'article L 5221-1 et L5221-2 du CGCT. *« Deux ou plusieurs organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale peuvent provoquer entre eux, ... une « entente » sur les objets d'utilité intercommunale compris dans leurs attributions. Une convention doit être élaborée et conclue à des fins de coopération entre personnes publiques, notamment par la mutualisation de moyens, dédiés à l'exploitation d'un service public. Cette convention stipule les modalités de fonctionnement, les conditions de remboursement... L'entente débat des questions d'intérêt commun dans le cadre de conférences constituées d'élus des deux intercommunalités ».*

Le Conseil communautaire a approuvé le conventionnement lors de la séance du 12 décembre 2017 et du 11 décembre 2018.

Afin de permettre la collaboration entre les deux EPCI, une commission en charge du suivi de ce projet « d'entente intercommunale petite enfance » composée de 3 élus de chaque communauté de communes a été créée. Marie-Hélène VAUTHIER, Caroline MARCHAND, Annie VEAUTE ont été désignées pour la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois lors du conseil du 29 septembre 2020.

Les services « petite enfance » des deux communautés de communes ont élaboré des projets et des plans d'actions. Afin de permettre la poursuite du travail engagé, il est proposé de reconduire pour 6 années (2021 et 2026) la convention d'entente intercommunale pour le service petite enfance.

Après avoir pris connaissance du projet de convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renouvellement de l'Entente Intercommunale portant sur le domaine de la petite enfance entre les deux communautés de communes,

APPROUVE la convention telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

147-2020 / SITE DE L'AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE / AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – INSTITUT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

147-2020 / SITE DE L'AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE / AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – INSTITUT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE (annexe)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

Par convention en date du 29 décembre 2006 la propriété de l'ensemble des installations du site de l'aérodrome de la montagne noire a été transférée à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a été substituée à l'Etat pour les actes que celui-ci avait conclu au profit de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN), à savoir l'autorisation d'occupation temporaire du 15 novembre 2002 relative à un terrain de 600m².

La convention d'autorisation d'occupation temporaire signée le 11 juillet 2013, portant sur l'autorisation d'occupation d'un terrain a expiré. l' IEMN a sollicité son renouvellement.

Il est précisé que l'exploitation et l'entretien par l'IEMN de l'adducteur d'eau Hers-Lauragais - réalisé entre les retenues de Montbel sur l'Hers Vif et de Lestrade sur la Ganguise - nécessite des liaisons radio entre le site de Picotalen et le tracé de l'adducteur d'eau. C'est la raison pour laquelle, à l'époque, l'implantation d'une antenne radio et de ses installations techniques avait été réalisée sur ce site.

Cette autorisation d'occupation temporaire serait établie pour une durée de 12 mois à compter de la signature par les parties.

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention d'occupation temporaire avec l'Institut de la Montagne Noire sur le site Montagne Noire, pour une durée de 12 mois.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

148 - 2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association Pôle Mécanique de la Montagne Noire (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

148-2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association Pôle Mécanique de la Montagne Noire (annexe)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'AOT signée le 01/01/2016 avec l'association MOTO CLUB DU LAC (fin le 31/12/2020),
- Vu les statuts de l'association « gestion du pôle mécanique de la montagne noire » siège social, SITE MONTAGNE NOIRE, route départementale 790 - 31250 Vaudreuil,
- Vu le transfert de l'AOT MOTO CLUB DU LAC au bénéfice de l'association GESTION DU POLE MECANIQUE acté par délibération du 11 janvier 2018 et avenant 1, cette AOT expire au 31/12/20,

Après avoir pris connaissance du projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à l'Association Pôle Mécanique de la Montagne Noire.

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 1 an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

149-2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association « APPARAT » (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

149-2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association « APPARAT » (annexe)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu, la convention d'autorisation d'occupation temporaire signée le 20 Mars 2016, portant sur l'autorisation d'occupation de bâtiments situés dans l'emprise de l'Aérodrome de la Montagne Noire avec l'Association APPARAT pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique et la Restauration d'Avions Typiques, prenant fin le 31 Décembre 2020,

Après avoir pris connaissance du projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire


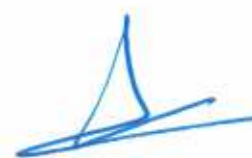
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à l'Association « APPARAT ».

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 1 an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

150 -2020/SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association « MODEL CLUB » (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

150-2020/SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT Association « MODEL CLUB »
(annexe)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'autorisation d'Occupation Temporaire signée avec l'association MODEL CLUB le 02 Février 2017 à échéance au 31 Décembre 2020,

Après avoir pris connaissance du projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à l'Association « MODEL CLUB ».

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 1 an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

151-2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT SASU P2F (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

151-2020/ SITE AERODROME MONTAGNE NOIRE / AOT SASU P2F (annexe)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu la convention d'occupation temporaire signée le 28 janvier 2014 entre la Communauté de Communes et SASU P2F représenté par Monsieur Pascal FINOT,
- Vu l'avenant 1 signé le 11 juillet 2014 et l'avenant 2 signé le 7 mars 2016,
- Vu la convention portant autorisation d'occupation temporaire pour la période 2017/2020,
- Vu l'expiration de l'actuelle AOT au 31 Décembre 2020,

Il est rappelé que l'entreprise de formation SASU P2F occupe le pavillon situé à l'entrée du site Aéroport de la Montagne Noire et que le montant de la redevance demandé était de 518 euros / mois.

Après avoir pris connaissance du projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à SASU P2F.

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 1 an (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

152-2020/ SITE DE L'AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE 2021 société ID Drone (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

152-2020/ SITE DE L'AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE 2021 société ID Drone (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes en matière de développement économique ;

L'entreprise SARL ID DRONE a 3 activités : la formation de télépilotes de drones (entreprises et particuliers), l'accompagnement (étude et conseil) et l'acquisition d'images.

ID DRONE répond aux obligations réglementaires des arrêtés du :

- 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent,
- 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

L'emprise au sol nécessaire à la pratique de l'activité de formation de télépilotes de drones est d'environ 7 380 m² environ. Il est proposé de mettre à disposition de la SARL ID Drone, par voie d'Autorisation d'Occupation Temporaire, un terrain sur la parcelle cadastrée section ZO N° 12, lieu-dit l'aérodrome, sur la commune de VAUDREUILLE (Haute-Garonne).



Cette autorisation pourrait être accordée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 en contrepartie d'une redevance mensuelle de 100 € (cent euros) HT.

Après lecture du projet de convention d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention telle que présentée avec l'entreprise « ID Drone »,

APPROUVE le montant de la redevance de 100 € HT par mois

AUTORISE le Président à la convention portant autorisation d'occupation temporaire et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET






COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

153-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : syndicat mixte JARDINS & CANAL DU MIDI « LE RESERVOIR »

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

153-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte MUSÉE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI « LE RESERVOIR »

Rapporteur : Martine MARECHAL

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte Musée et jardins du canal du midi « LE RÉSERVOIR »

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

154 -2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte HERS GIROU

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

154 -2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte HERS GIROU

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat du Bassin Hers Girou,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

155-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte BASSIN DE L'AGOUT

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

155-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte BASSIN DE L'AGOUT

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat du Bassin de l'AGOUT,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

156-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte BASSIN DU FRESQUEL

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSÉNAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

156-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte BASSIN DU FRESQUEL

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT ;
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat du Bassin du Fresquel ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

157-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte RÉSEAU 31

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSÉNAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

157-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte RÉSEAU 31

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte RESEAU 31,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

158-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte MANÉO

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

158-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte MANÉO

Rapporteur : Bertrand GELI

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT ;
- Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte MANEO ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

159-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte PETR « PAYS LAURAGAIS »

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES. Alain CHATILLON (départ 19h46)

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

159-2020/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : Syndicat Mixte PETR « PAYS LAURAGAIS »

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
- Vu le rapport d'activité 2019 du PETR « Pays Lauragais »

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2019 présenté.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

